

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21316**

### Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit - mention Droit privé ou mention Droit public - spécialité Droit du marché et du patrimoine artistiques  
finalité professionnelle

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION                                   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION                             |
|--|--|
| Université Panthéon Assas - Paris 2, Ministère de l'Enseignement Supérieur | Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Recteur de l'académie |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les étudiants diplômés de ce master sont formés à tous les types d'activité auxquels le professionnel est susceptible d'être confronté :

- Identification des objets et œuvres d'art.
- Expertise et évaluation des objets et œuvres d'art, de patrimoine artistique.
- Acquisition et vente des objets et œuvres d'art.
- Gestion et valorisation de patrimoines artistiques privés et publics.

A l'issue de la formation, les étudiants doivent être en mesure :

- d'identifier aisément les œuvres et objets d'art les plus couramment en circulation sur le marché,
- de saisir sans difficulté les enjeux juridiques et économiques d'une situation,
- de maîtriser l'ensemble des règles, tant de droit privé que de droit public, applicables aux objets et œuvres d'art,
- et surtout de mettre en pratique ces règles, dans les circonstances les plus diverses (négociations, montage de projets, organisation d'exposition, contentieux...).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Secteur privé du monde de l'art : opérateurs de vente volontaires, entreprises culturelles, organismes professionnels du marché de l'art, assurances, banques...
- Secteur public du monde de l'art : établissements publics.
- commissaires-priseurs
- courtiers en œuvres d'art
- conseillers en gestion du patrimoine artistique et en investissement artistique
- responsables de collections muséales
- experts
- avocats spécialisés
- régisseurs d'œuvres d'art
- antiquaires
- galeristes
- administrateurs culturels

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1903 : Défense et conseil juridique

D1201 : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le master 2 Droit du marché et du patrimoine artistiques prépare les étudiants titulaires de diplômes en droit et en histoire de l'art, en particulier ceux qui auront obtenu le Double Master 1 histoire de l'art et droit, proposé par les Université Panthéon-Assas et Paris-Sorbonne, à l'exercice des professions du marché et du patrimoine artistiques, étant entendu que les logiques du marché et du patrimoine se croisent et que les acteurs du premier sont appelés assez souvent à travailler avec ceux du second.

Fort de l'apport de l'UFR Histoire de l'art de l'Université Paris Sorbonne, le master se veut pluridisciplinaire, offrant à la fois un approfondissement des connaissances des objets et des œuvres d'art, et une formation approfondie et pratique du droit qui y est applicable.

Le master se veut aussi véritablement professionnalisant. A cet effet, il est prévu que de nombreux professionnels du monde de l'art interviennent en qualité d'enseignants, que les enseignements théoriques soient systématiquement complétés par des exercices pratiques, des mises à l'épreuve des connaissances, et enfin que les étudiants se consacrent pendant une longue période (5 mois) à un

apprentissage au sein d'une entreprise ou d'un établissement public. Il s'agit de former des acteurs compétents et dynamiques du monde de l'art, sachant tisser des liens au niveau international aussi bien qu'entre secteur public et privé.

L'accès au master 2 se déroule en deux phases :

L'admissibilité se fait sur dossier. Les conditions préalables pour accéder au diplôme sont les suivantes :

1) Le candidat doit être titulaire d'un Master 1 en droit, en sciences politiques, en histoire de l'art ou d'un diplôme admis en équivalence.

La formation est également ouverte aux candidats qui ont suivi un cursus de gestion.

2) Il est préférable que le candidat ait antérieurement effectué des stages auprès des acteurs du monde de l'art.

3) En toute hypothèse, le curriculum vitae du candidat doit révéler un intérêt pour les métiers du monde de l'art.

L'admission consiste dans l'audition par les responsables du Master des candidats admissibles.

### **La formation en master 1 est la suivante :**

1er semestre :

UEF1 - 20 ECTS

3 matières obligatoires avec TD selon l'une des deux options suivantes :

Option 1 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit des affaires 1 (entreprises en difficulté), Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

Option 2 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit), droit international privé 1.

UEC1 - 10 ECTS

Une matière obligatoire sans TD selon l'option suivie au titre de l'UEF1 :

Option 1 : Droit international privé 1.

Option 2 : Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

3 matières sans TD parmi : Droit de la concurrence (interne et communautaire), Droit des assurances, Droit des transports terrestres et aériens, Droit de la protection sociale, Droit et économie bancaires, Droit pénal international, Grands systèmes de droit contemporain 1, Procédures civiles d'exécution.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

2ème semestre :

UEF2 - 20 ECTS

2 matières obligatoires avec TD selon l'option suivie au 1er semestre:

Option 1 : Droit des affaires 2 (instruments de paiement et de crédit), Droit civil 4 (successions et libéralités).

Option 2 : Droit des affaires 2 (instruments de paiement et de crédit), Droit international privé 2.

UEC2 - 10 ECTS

2 matières obligatoires avec TD selon l'option suivie :

Option 1 : Droit international privé 2, Droit du commerce international.

Option 2 : Droit civil 4 (successions et libéralités), Droit du commerce international.

2 matières sans TD parmi : Droit maritime, Droit de la construction, Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common law), Philosophie du droit, Sociologie historique du droit, Histoire du droit patrimonial de la famille, Droit de la propriété intellectuelle (brevets, marques, propriété littéraire et artistique), Droit pénal spécial.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

Un enseignement facultatif : Atelier de professionnalisation.

Modalités de contrôle des connaissances

Les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu.

Les connaissances sont évaluées :

- par un contrôle continu pour les travaux dirigés
- par un examen terminal écrit ou oral à la fin de chaque semestre pour les autres matières
- l'enseignement d'anglais fait à la fois l'objet d'un contrôle continu et d'une épreuve écrite
- l'enseignement facultatif fait l'objet d'un contrôle continu.

La compensation s'opère au sein de chaque UE et entre les UE de chaque année d'études.

L'étudiant admis à l'année d'études de M1 se verra attribuer 60 crédits ECTS.

### **La formation dispensée en master 2 Droit du marché et du patrimoine artistiques est la suivante :**

- Histoire des expositions et muséologie

*Cours de Paris 4*

- Arts décoratifs (xvie siècle - xxie siècle)

*Cours de Paris 4*

- Séminaire au choix parmi ceux dispensés en Master d'Histoire de l'art

*Cours de Paris 4*

- Statut des acteurs du marché et du patrimoine artistiques

- Droit des ventes d'œuvres d'art (international, européen et français)

- Droit public des œuvres d'art
- Assurances des œuvres d'art et du patrimoine artistique
- Expertise des œuvres d'art
- Fiscalité du marché de l'art
- Ingénierie du patrimoine artistique privé
- Valorisation des musées et des collections
- Exposition et régie des œuvres d'art

#### Cours de Paris 4

- Fondations et mécénat
- Propriété intellectuelle et œuvres d'art
- Protection pénale des œuvres d'art
- Gestion, marketing et comptabilité
- Anglais juridique

#### Module en apprentissage :

- Tutorat
- Conduite de projets

#### Modalités de contrôle des connaissances

- Chaque enseignement donnera lieu à une épreuve orale ou écrite selon le vœu de l'enseignant.
- L'apprentissage, ou à défaut le stage, donnera lieu à la rédaction d'un rapport, lequel sera sanctionné par une note à la suite d'une soutenance devant un jury.

L'étudiant admis à l'année d'études de M2 se verra attribuer 60 crédits ECTS.

Des mentions sont attribuées :

- 17-20 : mention très bien
- 15-17 : mention bien
- 13-15 : mention assez bien
- 10-13 : mention passable

#### Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L613-1 du Code de l'éducation. |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L613-1 du Code de l'éducation. |
| Après un parcours de formation continue                          | X      |  |
| En contrat de professionnalisation                               | X      |  |
| Par candidature individuelle                                     | X      |  |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2003                      | X      | Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels   |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle, de master.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 14 octobre 2014 - n°20051889 et n° 20051890 - accréditant l'Université Paris II en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Code de l'éducation - articles R. 613-32 à R. 613-37 relatifs à la VAE

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Le master 2 Droit du marché et du patrimoine artistiques a ouvert à la rentrée 2014.

**Autres sources d'information :**

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université Panthéon Assas - Paris 2 : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris 5ème]

Université Panthéon-Assas Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

**Historique de la certification :**

Le master 2 Droit du marché et du patrimoine artistiques a ouvert à la rentrée 2014.